

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [sandra-lafortune-cssda-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/0c0acd3a3775e730e4e2c671>

Date d'obtention : 2025-11-07 13:48:36

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Je dois m'assurer que l'incident correspond aux critères du protocole sexto: un élève de l'école ou le climat de l'école sont à risque. Il ne s'agit pas d'un événement externe. Je dois d'abord parler à l'élève qui fait le signalement et à la jeune victime, puis aux témoins. À l'aide de la grille d'évaluation de l'incident, j'interview ces personnes pour préciser l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. Ces entretiens me permettront de déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant/criminel. S'il s'agit d'un acte malveillant, je contacte le service de police et je ne complète pas la grille avec le jeune instigateur. Si j'ai des raisons de croire qu'il y a du contenu pornographique juvénile sur son téléphone, je le rencontre, lui explique la situation et lui confisque son cellulaire. S'il s'agit plutôt d'un acte impulsif, je rencontre le jeune instigateur et je complète la grille d'évaluation de l'incident pour obtenir sa version des faits. Si j'ai des raisons de croire qu'il a du contenu pornographique juvénile sur son appareil, je lui confisque son téléphone et je fais appel à la police qui se chargera de lui remettre son téléphone par la suite. Une rencontre Sexto pourra être organisée pour sensibiliser les acteurs du problème. Pour la suite des interventions à l'école, je me réfère aux politiques de mon établissement afin de préserver un climat sain d'apprentissage. À tout moment, si un jeune ne collabore pas à la complétion de la grille d'évaluation de l'incident, je dois contacter le service de police qui pourra prendre en charge la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Le protocole sexto s'applique seulement aux situations qui affectent les élèves de mon école. Je ne suis pas mandataire de la police. J'ai le service de police comme partenaire lorsque les jeunes ne collaborent pas à la complétion de la grille d'évaluation de l'incident. Le protocole permet que le processus ne soit pas judiciairisé et fait en sorte que des élèves qui avaient peur des représailles décident de se confier pour obtenir de l'aide.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'entretien de l'instigateur: j'aurais peur de mal juger s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant et de ne pas donner la chance à un jeune de présenter sa version des faits.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf